

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 69 (1924)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'instruction donnée dans les centres comporte l'exécution de travaux d'étude, mémoires écrits, conférences, portant sur des questions militaires d'actualité ou d'histoire ; des exercices sur la carte et sur le terrain, des voyages d'état-major de 10 à 12 jours environ, des reconnaissances individuelles. Dans chaque centre d'instruction d'état-major, tout officier doit participer, entre le 1er octobre et le 1er mai, au moins à deux séances d'exercice sur la carte et à une séance d'exercices sur le terrain ; entre le 1er mai et le 1er octobre, à une séance d'exercices sur le terrain et à un voyage d'état-major. En outre, tout officier d'état-major, jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, doit faire chaque année au moins deux journées de reconnaissance suivies d'un compte rendu écrit avec croquis.

Le Ministre peut en outre les désigner pour exécuter des voyages d'études à buts variés, pour exécuter des stages dans les armées des nations alliées et neutres, pour accomplir des stages à l'état-major de l'armée ou dans certains établissements ou services.

Les mêmes principes président à l'instruction des officiers de réserve du service d'état-major et toutes facilités sont données à ces derniers pour leur permettre de suivre régulièrement les différents cours et exercices de l'école d'état-major des officiers de réserve qui fonctionne à l'école supérieure de guerre.

INFORMATIONS

BELGIQUE

La marine belge. — Notre correspondant nous écrit :

Permettez-moi d'ajouter, à ma chronique de mai, deux mots relatifs à notre marine de guerre... de notre embryon, plutôt, de marine de guerre. En raison de l'intolérable situation qui lui était faite sur cet Escaut barré par les Néerlandais, notre flottille militaire a déménagé d'Anvers vers Bruges d'où la mer lui est ouverte par le port de Zee-Brugge et ce large canal de dix kilomètres si largement utilisé pendant trois ans par les sous-marins allemands.

L'instruction du personnel est activement poussée tant à bord du cuirassé « d'Entre-Castaux » qu'à bord des torpilleurs et vedettes. Il y a là bon nombre d'excellents éléments à qui ne manquait guère jusqu'ici que l'exercice suffisant au large. Quant au matériel flottant, vous pensez bien que ce n'est pas l'abondance. Néanmoins, si l'on veut utiliser et entretenir en bon état le peu dont nous dis-

posons, il y a de quoi organiser de façon honorable la première défense de notre côte. Laissant de côté le cuirassé dont la silhouette domine le paysage maritime de Blankenberghe à Knocke, je vous citerai, au programme qui paraît cette fois bien arrêté : une escadrille de torpilleurs de première classe (250 tonnes par unité), une escadrille de 5 torpilleurs de deuxième classe (150 tonnes), soit dix torpilleurs au total ; une douzaine de vedettes, un ou deux bateaux pose-mines et relève-mines. De ce que partie de notre personnel marin avait fait à l'étranger son éducation de navigation sous-marine, et de manière fort brillante, d'ailleurs, l'on avait inféré que décision avait été prise en haut lieu d'adoindre des sous-marins à notre petite flottille de guerre. Renseignements pris, il n'en est rien. Pour l'instant, notre programme de défense maritime s'arrête à ce que je vous dis plus haut.

Est-ce assez ? Nous avons une côte de 80 kilomètres et des forts susceptibles d'assurer la réception de notre ravitaillement et de nos secours éventuels. Il nous faut défendre ces lignes. Ces quelques unités ne pourront certes pas porter très loin cette défense. Mais elles pourront cependant poser nos champs de mines protecteurs et les surveiller ; elles pourront veiller sur l'accès de nos passes, relativement facile à garder ; elles pourront, en cas de nécessité, attaquer à la torpille les escadrilles ennemis qui se présenteraient au large de la côte et desserrer un réseau trop dense d'assaillants ; elles pourront protéger nos navires de commerce, nos transports militaires, nos navires-hôpitaux ; elles pourront frayer la route, à travers les champs de mines posés au large, à nos bateaux et aux cargos chargés pour nous. Bref, leur mission peut être de la plus grande importance et leur utilité est incontestable.

Ne doit-on pas leur réservier un rôle plus important et un moyen d'action plus étendu ? La question serait discutable en d'autres temps. Pour le moment, la mode est au désarmement, dans le monde — à ce que l'on dit, du moins — et, chez nous elle est aux économies, à la « compression ».

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La grande guerre de 1914-1918 par le général F. Canonge. Avec 25 cartes ou croquis dont 8 hors-texte et 58 portraits dont 17 hors texte. In-16 de 478 p. Paris, 1924. Librairie militaire universelle L. Fournier.

Cet ouvrage n'est pas de l'histoire militaire critique mais de